

**RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le Postulat Julien Sansonnens et consorts –
Enseignement gymnasial : que vive la littérature romande contemporaine !**

1. PREAMBULE

La Commission s'est réunie le vendredi 19 novembre 2021, à la Salle Romane, Rue Cité-Devant 13 à Lausanne. Sous la présidence de Madame la Députée Catherine Labouchère, confirmée dans son rôle de présidente et de rapporteuse, elle était composée de Mesdames les Députées Florence Bettschart-Narbel, Eliane Desarzens et Elodie Lopez ainsi que de Messieurs les Députés Pierre-François Mottier, Maurice Neyroud, Yves Paccaud, Cédric Weissert et Pierre Zwahlen.

Ont également participé à cette séance Madame la Conseillère d'Etat Cesla Amarelle, Cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC), ainsi que Madame Suzanne Peters, Cheffe adjointe à la Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP).

Monsieur Florian Ducommun, Secrétaire de commissions parlementaires au Secrétariat général du Grand Conseil (SGC), a rédigé les notes de séance et en est vivement remercié.

2. POSITION DU CONSEIL D'ETAT

Pour rappel le postulat portait sur trois points :

- 1- *D'établir un rapport sur la lecture et l'étude des auteurs romands contemporains au sein des filières gymnasiales du canton.*
- 2- *D'étudier l'opportunité d'introduire dans les plans d'études de l'enseignement gymnasial la lecture obligatoire d'au moins une œuvre littéraire d'un auteur romand vivant, ceci au sein des cursus des trois filières.*
- 3- *D'organiser des visites, au sein des classes de gymnase, d'écrivains romands édités à compte d'éditeur, en particulier lorsque l'œuvre de ceux-ci fait l'objet d'une lecture.*

La Conseillère d'Etat indique que la liberté pédagogique en matière de choix des auteur-e-s et des œuvres à étudier durant l'année et pour les examens, est très large, seulement soumise à un cadre d'exigences minimales en termes de diversité des genres littéraires et d'époques. Cela laisse une grande latitude aux enseignants-es pour intégrer les auteur-e-s romand-e-s dans leur enseignement. Ce que le Département constate est que les auteurs-es contemporain-e-s- romand-e-s se retrouvent souvent dans les sujets d'examens traités.

Plusieurs autres types de soutien en faveur de la chaîne du livre en Suisse Romande sont décrits, en particulier en faveur des auteur-e-s qui y figurent. A titre d'exemples, on peut citer le soutien accordé aux maisons d'édition telles que « L'Age d'Homme » ou « L'Aire ». Le Conseil d'Etat appuie aussi les auteur-e-s par des bourses ainsi que leur faîtière l'Association Vaudoise des écrivains (AVE). De plus, des soutiens exceptionnels existent. L'opération 10'000 livres pour les élèves vaudois l'illustre. Cela a permis d'accorder plus de CHF 250'000.- dans l'ensemble de la chaîne romande du livre fin 2020. Le soutien cantonal au prix littéraire « Le roman des Romands » étant menacé de disparition, le Conseil d'Etat travaille actuellement pour sa pérennité.

Plusieurs actions ont été menées sur le terrain pour savoir comment les enseignant-e-s se saisissaient de la littérature romande ces deux dernières années. Il est à relever que 80 œuvres romandes différentes ont été étudiées, dont plusieurs comme œuvres de volées.

Une quinzaine d'activités originales ont été développées récemment dans les gymnases vaudois. On peut relever notamment que des poètes romand-e-s-ont été invité-e-s dans les classes (José-Flore Tapy, Pierre-Alain Tâche, Julie Delaloye et Thierry Raboud). Un atelier pédagogique a été mis sur pied à partir du livre « Au village » par le collectif « Caractères mobiles », grâce à une résidence d'écriture à la Fondation Jan Michalski pour l'écriture et la littérature. Un établissement a développé un projet autour de l'œuvre de Roland Butti et de son adaptation cinématographique « Le milieu de l'horizon » en invitant l'auteur et la réalisatrice du film et en organisant plusieurs ateliers. Des classes ont visité des maisons d'édition locales ou mené des collaborations avec le Centres des littératures de Suisse romande (CLSR) sis à l'Université de Lausanne (UNIL).

En outre, les enseignant-e-s de français ont participé en nombre à deux formations continues sur la littérature romande, organisées par l'UNIL. Il est à noter que plusieurs professeur-e-s en faculté des lettres sont de grande-s spécialistes d'auteur-e-s romand-e-s. Des prescriptions supplémentaires pour contraindre les enseignant-e-s de français des gymnases vaudois à faire vivre la littérature romande ne sont donc pas nécessaires. La participation au prix « Le roman des Romands » est l'occasion de ne lire que de la littérature romande dans les établissements. La seule dissonance avec la demande du postulant est relative à savoir si l'auteur-e est toujours vivant-e ou non, car les élèves lisent parfois des livres d'auteur-e-s romand-e-s décédé-e-s.

3. POSITION DU POSTULANT

Le postulant, ne faisant plus partie du Grand Conseil au moment où le rapport a été traité, il a été contacté et a fait savoir que :

- 1- Le postulat avait pris encore plus de sens dans le contexte de la pandémie qui a vu la chaîne du livre fragilisée et de nombreuses initiatives (soutenues ou non par les pouvoirs publics) mises en place pour la soutenir. Il salue les efforts du canton dans ce sens.
- 2- Il souhaite vraiment que le prix du « roman des Romands », très bel instrument de promotion de la littérature romande soit sauvé et pérennisé. Sa fin constituerait une perte de visibilité de la littérature contemporaine auprès des élèves vaudois et romands.
- 3- Il craint que les visites d'écrivain-e-s romand-e-s dans les classes de gymnases ne soient pas assez développées et souhaite que le postulat permette de les dynamiser.
- 4- Au final, il est satisfait des conclusions du Conseil d'Etat et souhaite que des initiatives soient prises auprès des maîtres de français pour mieux faire connaître les dispositifs existants. Il mentionne que l'AVE apparaît comme le partenaire légitime.

4. DISCUSSION GENERALE

Plusieurs député-e-s posent les questions suivantes :

- *Quel est le système pour procéder au choix des œuvres littéraires dans les gymnases ?*
Réponse : Le DFJC ne donnera jamais de liste à suivre, laissant cela au jugement professionnel des enseignant-e-s et à leur liberté pédagogique. Les files de français des établissements procèdent aux choix avec *a minima* une œuvre qui est la même pour tous les élèves à l'examen.
- *Quelles sont les assurances que le prix pour « Le roman des Romands » continuera ? Ne pourrait-on pas mettre en place une action promotionnelle visant à développer les visites et échanges entre écrivain-e-s et gymnasiens-ne-s ?*
Réponse : le Conseil d'Etat travaille pour assurer la pérennité du prix en relevant que c'est une organisation intercantonale assez complexe, mais que les démarches entreprises sont à bout touchant de pouvoir l'assurer. Pour la promotion des échanges, il faut citer le « Printemps de la poésie ». Afin que le prix ne soit pas un obstacle, les livres français étant souvent moins chers que les romands, l'opération 10'000 livres pour les élèves vaudois a été très appréciée. Par ailleurs la Cheffe du Département souligne que la littérature romande n'est pas menacée. Le vivier d'auteur-e-s romand-e-s est très fort (Bruno Pellegrino, Emmanuelle Robert, Elisa Shua Dusapin, etc.).

- *Quel retour donnent les gymnasien-ne-s sur ces auteur-e-s ?*
Réponse : il n'existe pas de monitoring ni sur ces auteurs ni sur le reste de la littérature, mais les professeur-e-s de français doivent ouvrir l'intérêt des élèves sur la littérature ainsi que sur leur évolution à l'écriture.
- *Y existe-t-il des ateliers d'écriture avec auteur-e-s pour les élèves ; sont-ils encouragés par le Département ou laissés à la discrétion des enseignant-e-s ?*
Réponse : des ateliers pédagogiques d'écriture ont été créés à partir d'un certain nombre d'œuvres. Les enseignants-e-s vont choisir dans le vivier romand d'auteur-e-s celles et ceux qu'ils/elles privilégient.
- *Comment s'est effectuée la distribution des livres gratuits de l'opération 10'000 livres et pour quelles catégories d'élèves ?*
Réponse : chaque établissement a organisé cette opération comme il l'entendait et cela a concerné les trois filières de tous les gymnases vaudois.

Deux député-e-s ont relevé que le choix d'un-e auteur-e romand-e a été très apprécié des élèves et que le Département encourage très fortement l'intérêt à la lecture, ceci dès les petites classes. Il soutient par ailleurs la manifestation « Le livre sur les quais » à Morges où de nombreux auteur-e-s- romand-e-s sont présent-e-s.

5. VOTE DE LA COMMISSION

Acceptation du rapport

La commission recommande au Grand Conseil d'accepter le rapport du Conseil d'Etat à l'unanimité des membres présents.

Gland, le 29 janvier 2022.

*La rapporteuse :
 (Signé) Catherine Labouchère*